

NOUVEAU-BRUNSWICK, CHEMIN DE FER DU:—Pétition demandant un acte l'autorisant à prolonger sa voie ferrée depuis Edmonton, N.-B., jusqu'à un point sur le fleuve St. Laurent, dans la province de Québec, 151. Avis, 156. Bill, 187. Renvoyé au comité,—rapporté avec modifications, 302. En comité général; modifié, 336. Motion pour troisième lecture; amendement pour le renvoyer de nouveau en comité général avec instructions, etc., retiré. Lu une troisième fois et passé, 337. Par le Sénat, 387. S. R., 390. (44 Vict., c. 42.)

NOUVELLE-ECOSSE:—Pétition demandant des changements dans sa constitution de manière à ne donner qu'un seul représentant pour chaque comté dans la législature locale, 225. Voir 103 *des documents de la session*.

ONTARIO, ASSOCIATION D'AMÉLIORATIONS D':—Pétition demandant une charte, 59. Avis, 68. Bill, 91. Renvoyé au comité, 152. Le comité fait rapport que les considérants ne sont pas prouvés, 215. Honoraires remboursés, *ibid.*

ONTARIO ET JONCTION DU PACIFIQUE, COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER DE :

1. Pétition demandant un acte pour l'autoriser à prolonger sa voie ferrée, 50. Avis, 78. Bill, 85. Renvoyé au comité, 152. Rapporté avec modifications, 292. En comité général; modifié; passé, 303. Par le Sénat, 372. S. R., 389. (44 Vict., c. 41.)
2. Pétitions en faveur du susdit bill, 231, 237, 248, 261. Contre le bill, 254.

ONTARIO ET QUÉBEC, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE :

1. Pétition demandant une charte, 58. Avis, 80. Bill, 81. Renvoyé au comité, 152. Rapporté avec modifications, 248. En comité général; rapporté, 257. Motion pour 3^{me} lecture. Amendements pour le renvoyer de nouveau en comité général. 1° A l'effet de pourvoir à la construction d'une ligne indépendante de "Union Station," à Toronto *vid* Carleton-Place avec un embranchement à Lanark, rejeté; 2° A l'effet de prendre des dispositions pour indemniser la compagnie du chemin de fer Toronto et Ottawa pour ouvrages déjà faits par elle sur la ligne du chemin projeté, 267; rejeté. 3° A l'effet d'inclure le chemin Grand Occidental, etc., adopté. Bill renvoyé de nouveau en comité général et modifié en conséquence. 4° Amendement pour indemniser H. J. Hubertus comme le premier promoteur d'une ligne de chemin de fer entre Ottawa et Toronto, rejeté; 5° A l'effet de pourvoir que cet acte viendra en force le 1^{er} de janvier, 1882, mais non pas si la compagnie du chemin de fer de Toronto et Ottawa procède *bonâ fide* à la construction de sa ligne, rejeté; 6° A l'effet de rayer de la 3^{me} clause les mots "et Perth, avec pouvoir de construire une ligne d'embranchement jusqu'à la ville de Lanark," 269. Rejeté. Le bill est lu une troisième fois et passé, 270. Par le Sénat, 309. S. R., 389. (44 Vict., c. 44.)

2. Pétitions en faveur du susdit bill, 172, 229. Contre le bill, 206.

ONTARIO, MAISON DE REFUGE D'. Voir "Mercer."

ORATEUR :

1. Il se rend avec la Chambre auprès de Son Excellence dans la salle du Sénat : A l'ouverture de la session, 1. Pendant la session, 201. A la clôture de la session, 388.